



30 septembre 2023

Monsieur Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

www.bpwcanada.com

Monsieur le Premier Ministre,

La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) vous soumet respectueusement son Mémoire 2023, ci-joint, afin que vous en preniez connaissance et que vous y donniez suite. Ce document présente les résolutions soumises par nos membres de tout le pays, puis débattues et acceptées lors de notre assemblée générale annuelle nationale du mois d'août 2023.

BPW Canada est une organisation non confessionnelle et non partisane qui favorise et met en pratique l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité. Depuis plus de 90 ans, nous prônons l'égalité des droits de la femme dans la législation et les politiques. En exprimant nos préoccupations dans ce mémoire et en engageant un dialogue ouvert avec votre gouvernement, nous pourrions bâtir, ensemble, un Canada solide et prospère.

Au nom de BPW Canada, je profite de l'occasion pour reconnaître les mesures que le gouvernement fédéral a prises pour faire progresser l'égalité des genres. Alors que nous continuons à nous remettre de la pandémie, notre plaidoyer et nos résolutions ont pour but d'améliorer la situation de la main-d'œuvre et l'accessibilité à des services de garde abordables, d'assurer l'accessibilité et la protection des droits féminins liés à la procréation et de lutter contre la traite de personnes.

Nous demandons respectueusement que les ministres concerné(e)s et vous-même preniez connaissance des résolutions ci-jointes et acceptiez de vous entretenir avec notre délégation au moment qui conviendra selon vos horaires respectifs. Une représentante de BPW Canada communiquera avec vous pour faire un suivi des présentes et confirmer la date et l'heure de notre entretien.

Nous vous félicitons des efforts que vous avez fournis pour faire progresser l'égalité des genres, et nous attendons avec impatience de vous rencontrer prochainement.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Angie Godin
Présidente de BPW Canada pour 2022-2024



Ce document a également été envoyé à :

Monsieur Pierre Poilievre, chef de l'opposition, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6. Courriel : pierre.poilievre@parl.gc.ca

Monsieur Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti démocratique, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : jagmeet.singh@parl.gc.ca

Monsieur Yves-François Blanchet, chef du Bloc québécois, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : yves-francois.blanchet@parl.gc.ca

Madame Elizabeth May, co-cheffe du Parti vert du Canada, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : elizabeth.may@parl.gc.ca

Monsieur Jonathan Pedneault, co-chef du Parti vert du Canada, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : jonathan.pedneault@greenparty.ca

Madame Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : chrystia.freeland@parl.gc.ca

Monsieur Dominic LeBlanc, ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : dominic.leblanc@parl.gc.ca

Monsieur Jean-Yves Duclos, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : jean-yves.duclos@parl.gc.ca

Madame Mélanie Joly, ministre des Affaires étrangères, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : melanie.joly@parl.gc.ca

Monsieur Harjit S. Sajjan, président du Conseil privé du Roi pour le Canada, ministre de la Protection civile et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Pacifique Canada, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : harjit.sajjan@parl.gc.ca

Madame Patricia Hajdu, ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario et ministre des Services aux Autochtones, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : patty.hajdu@parl.gc.ca

Monsieur François-Philippe Champagne, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : francois-philippe.champagne@parl.gc.ca

Monsieur Ahmed Hussen, ministre du Développement international, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : ahmed.hussen@parl.gc.ca



Monsieur Seamus O'Regan Jr., ministre du Travail et des Aînés, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : seamus.oregan@parl.gc.ca

Monsieur Daniel Vandal, ministre des Affaires du Nord et ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : dan.vandal@parl.gc.ca

Monsieur Randy Boissonnault, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : randy.boissonnault@parl.gc.ca

Monsieur Sean Fraser, ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : sean.fraser@parl.gc.ca

Monsieur Mark Holland, ministre de la Santé, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : hcmminister.ministresc@canada.ca

Madame Gudie Hutchings, ministre du Développement économique rural et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : gudie.hutchings@parl.gc.ca

Madame Marci Ien, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : minister-ministre@swc-cfc.gc.ca

Madame Kamal Khera, ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : kamal.khera@parl.gc.ca

Madame Ya'ara Saks, ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : yaara.saks@parl.gc.ca

Madame Jenna Sudds, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : jenna.sudds@parl.gc.ca

Monsieur Arif Virani, ministre de la Justice et procureur général du Canada, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : arif.virani@parl.gc.ca

Mémoire présenté
à
MONSIEUR JUSTIN TRUDEAU,
PREMIER MINISTRE DU CANADA,
par



**La Fédération canadienne des femmes de carrières
commerciales et professionnelles**

The Canadian Federation of Business and Professional Women

**Membre de La Fédération internationale des femmes de carrières
commerciales et professionnelles**

**bpwcanada@bpwcanada.com
www.bpwcanada.com**

**Notre but : améliorer les conditions économiques,
politiques, sociales et d'emploi des femmes du Canada**

« Un travail de femmes pour aider les femmes au travail »

Septembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

Résolutions de BPW Canada

Résolutions approuvées lors du congrès de La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles, qui s'est tenu le 12 août 2023 :

Résolution	Page
Résolution n° 1 : Appuyer l'ajout de la torture non étatique au <i>Code criminel</i> du Canada	Page 2
Résolution n° 2 : Assurer aux femmes l'accès aux services de santé et d'éducation sur la santé grâce à la technologie	Page 4
Résolution n° 3 : Établir les normes du plan national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à des fins d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité	Page 6
Résolution n° 4 : Améliorer le processus relatif aux services de santé reproductive dans tout le Canada	Page 8
Résolution n° 5 : Améliorer l'accès à l'avortement et aux services connexes de santé reproductive dans tout le Canada	Page 10
Résolution n° 6 : Actualiser l'information sur les conséquences et les risques de la consommation et de l'abus d'alcool sur la santé des femmes	Page 12
Résolution n° 7 : Soutenir l'éducation des filles et des femmes en Afghanistan	Page 14
Résolution n° 8 : Remédier au harcèlement en milieu de travail au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Page 16



INTRODUCTION

La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) revendique l'égalité des femmes et cherche à améliorer leurs conditions économiques, politiques, sociales et d'emploi. BPW Canada est une organisation non confessionnelle et non partisane qui favorise et met en pratique l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité. Au sein de son réseau de soutien, BPW Canada développe le leadership et le potentiel professionnel des femmes par le truchement de l'enseignement, de la sensibilisation, de la plaidoirie et du mentorat.

En 1930, BPW Canada fut l'un des membres fondateurs de la Fédération internationale des femmes de carrières commerciales et professionnelles. BPW International jouit du statut consultatif au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) depuis 1947 et est reconnue comme la voix des travailleuses dans plus de 100 pays. BPW Canada jouit aussi d'un statut consultatif spécial depuis le 30 septembre 2021.

Depuis plus de 90 ans, nous défendons les droits des femmes sur tous les plans et nous jouons un rôle important dans les avancées qui contribuent à une société juste et équitable. Pour en savoir davantage sur nos réalisations, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse www.bpwcanada.com.

BPW Canada a tenu son assemblée générale annuelle (AGA) en mode virtuel le 12 août 2023. Les résolutions qu'expose ce document ont été lancées par nos clubs, étudiées et formulées, puis présentées lors de l'AGA de 2023, où elles ont été débattues et votées. Les résolutions acceptées sont incluses aux présentes afin que vous les examiniez. Nous attendons avec impatience l'occasion de nous entretenir avec les représentants et représentantes de notre gouvernement fédéral afin de leur présenter nos résolutions et nos préoccupations de façon plus détaillée.

Angie Godin, présidente de BPW Canada pour 2022-2024 : president@bpwcanada.com

Colleen Babiuk-Ilkiw, vice-présidente, Résolutions, statuts et affaires publiques de BPW Canada pour 2022-2024 : resolutions@bpwcanada.com



Résolution n° 1 : Appuyer l'ajout de la torture non étatique au Code criminel du Canada

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents d'ajouter au *Code criminel* du Canada un article visant à remédier à la torture non étatique.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents d'établir une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement afin de refléter plus adéquatement le préjudice que subit une victime de torture.

Ministères à inclure

Justice; Procureur général du Canada.

Fondement

L'article 269.1 du *Code criminel* érige en infraction la torture, c'est-à-dire le fait, pour un agent ou une agente de l'État, d'infliger intentionnellement une douleur aiguë, mentale ou physique (Parlement du Canada, 2016). Cependant, il ne reconnaît pas la torture non étatique, laquelle est généralement perpétrée dans un cadre privé ou familial par un parent, un conjoint, une conjointe, d'autres membres de la famille, un tuteur, une tutrice, un voisin, une voisine, un ou une adulte de confiance, un étranger, une étrangère, un trafiquant ou une trafiquante de personnes, un client, une cliente, sinon un ou une proxénète ou pornographe.

Le Comité contre la torture des Nations Unies a demandé aux États de reconnaître les actes de torture perpétrés par des particuliers et d'y remédier. Le gouvernement du Canada a signé la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948), dont l'article 5 établit que « nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » et dont l'article 8 établit que « toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi ».

En Ontario, le London Abused Women's Center signale que, chaque année, environ 60 femmes rapportent avoir été victimes de torture non étatique (Sarson et MacDonald, 2021). Au Canada, ces actes de torture sont généralement considérés comme l'infraction de voie de fait grave prévue à l'article 268 du *Code criminel*, laquelle est passible d'une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement (Parlement du Canada, 2016). Selon l'article 269.1 du *Code criminel* du Canada, la peine maximale en cas de torture « étatique » est un emprisonnement de 14 ans. Par conséquent, la peine maximale à imposer en cas de torture non étatique devrait correspondre à la peine pour torture étatique.



Résolution n° 1 : Appuyer l'ajout de la torture non étatique au Code criminel du Canada

Références

Centre canadien de protection de l'enfance (2009, novembre). *Les images d'abus pédosexuels : rapport sommaire – Analyse des sites Internet par cyberaide.ca* : https://www.cybertip.ca/pdfs/CTIP_ChildSexualAbuse_Summary_fr.pdf

Nations Unies (1948, 10 décembre). *Déclaration universelle des droits de l'homme* : <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

Parlement du Canada (2016). *Projet de loi émanant d'un député C-242 (42-1) – Première lecture – Loi modifiant le Code criminel (recours à la torture)* : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-242/premiere-lecture>

Persons Against NST (2023). Page d'accueil : Persons Against Non-State Torture (NST) : <https://www.nonstatetorture.org/>

Sarson, J., et MacDonald, L. (2021). *Women Unsilenced: Our Refusal to Let Torturer-Traffickers Win*, FriesenPress.



Résolution n° 2 : Assurer aux femmes l'accès aux services de santé et d'éducation sur la santé grâce à la technologie

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de faire ce qui suit :

1. Fournir l'accès à Internet, la connectivité, l'accès public à la littératie informatique et la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences à la population des localités éloignées, des communautés autochtones et des régions mal desservies, conformément à la première version des conclusions concertées de la 67^e Commission de la condition de la femme des Nations Unies sur la technologie et le fossé numérique entre les sexes (articles 13, 19, 24, 25, 26 et 37);
2. S'assurer que les transferts en matière de santé reposent sur des exigences de service standards pour l'ensemble des provinces et des territoires et que ces exigences touchent l'accès aux services de santé mentale et reproductive, aux soins de santé virtuels, etc.;
3. Imposer aux provinces et aux territoires un processus d'élaboration de rapports à présenter au gouvernement fédéral et mesurant des données sur ce qui suit :
 - a. Services rendus aux groupes marginalisés et aux femmes autochtones, enceintes, handicapées, âgées ou membres de la communauté LGBTQI2E, en particulier aux femmes qui vivent dans les collectivités rurales ou éloignées, dans les communautés autochtones et dans les régions mal desservies;
 - b. Accès à des services cruciaux de santé ou d'éducation sur la santé, prestation de ces services sans obstacle d'ordre financier ou autre, y compris l'infrastructure technique, et accès à des médecins, à des infirmiers ou infirmières, à d'autres professionnel(le)s de la santé et à des services de soins de santé virtuels;
 - c. Écarts de service, en particulier dans les domaines de la santé mentale, des troubles liés à l'usage de substances psychoactives et des services de procréation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada de s'assurer que les ministères fédéraux travaillent en partenariat avec leurs équivalents provinciaux et territoriaux afin de mettre en œuvre l'infrastructure numérique requise, de définir des normes de prestation des soins de santé et de surveiller ces normes.

Ministères à inclure

Finances; Sécurité publique; Services publics et Approvisionnement; Services aux Autochtones; Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario; Innovation, Sciences et Industrie; Développement économique Canada pour les Prairies; Agence canadienne de développement économique du Nord; Affaires du Nord; Logement, Infrastructure et Collectivités; Santé; Développement économique rural; Femmes, Égalité des genres et Jeunesse; Santé mentale et Dépendances; Diversité, Inclusion et Personnes en situation de handicap; Famille, Enfants et Développement social.



Résolution n° 2 : Assurer aux femmes l'accès aux services de santé et d'éducation sur la santé grâce à la technologie

Fondement

En 2019, le gouvernement du Canada a créé la Charte canadienne du numérique en promettant à toute la population canadienne des chances égales de participer au monde numérique. En mars 2023, le Canada a signé les conclusions concertées de la 67^e Commission de la condition de la femme des Nations Unies sur la technologie et le fossé numérique entre les sexes. Malgré ces engagements, de nombreuses collectivités n'ont pas d'accès Internet haute vitesse.

L'amélioration de l'équité numérique est nécessaire pour soutenir les groupes marginalisés et assurer leur pleine inclusion et leur pleine participation à l'équité en santé. La technologie et les soins de santé novateurs, comme les cliniques mobiles et la télésanté, ne sont pas facilement accessibles dans de nombreuses collectivités rurales, éloignées ou autochtones du Canada (Nguyen et collab., 2021). Les Canadiennes, en particulier lorsqu'elles sont marginalisées, sont aux prises avec des temps d'attente excessifs dans les hôpitaux, des services d'urgence fermés et un accès réduit au personnel de la santé (Speer, 2018).

Références

Association des pharmaciens du Canada (2019, juin). *Women in Pharmacy Leadership* : <https://www.pharmacists.ca/advocacy/initiatives/women-in-pharmacy/>

Gouvernement du Canada (2023, 13 mars). *Charte canadienne du numérique* : <https://ised-isde.canada.ca/site/innover-meilleur-canada/fr/charte-canadienne-numerique-confiance-dans-monde-numerique>

Healthcare Information and Management Systems Society (HIMSS) (2020, 21 avril). *Population and Public Health: How Femtech is Advancing Women's Health* : <https://www.himss.org/resources/how-femtech-advancing-womens-health>

Mullins, E. (2022, 9 août). *Canada's Digital Divide and the Path to Digital Equity for All Ages*, Samuel Centre for Social Connectedness : <https://www.socialconnectedness.org/canadas-digital-divide-and-the-path-to-digital-equity-for-all-ages/>

Nguyen, A. X.-L., Kevorkov, A., Li, P., et Benkelfat, R. (2021, 2 novembre). *Mapping Mobile Health Clinics in Canada: Lessons and Solutions to Deliver Equitable Primary Care*, Department of Global and Public Health, Global Health Programs : <https://www.mcgill.ca/globalhealth/article/global-health-night-2021-americas-health-equity-healthcare/mapping-mobile-health-clinics-canada-lessons-and-solutions-deliver-equitable-primary-care>

Organisation mondiale de la Santé (2021, 5 juillet). *L'OMS s'engage à appuyer à grande échelle l'autonomisation et la santé des femmes* : <https://www.who.int/fr/news/item/05-07-2021-who-pledges-extensive-commitments-towards-women-s-empowerment-and-health>

Speer, S. (2018, 16 août). *The Past, Present, and Future of Ottawa's Role in Health Care: New MLI Report*, Macdonald-Laurier Institute (MLI) : https://macdonaldlaurier.ca/past-present-future-ottawa-health-care-mli-report/?gclid=Cj0KCQiA-JacBhC0ARIsAlxybyOIA1E0QwHrT-Xeq8efKbyemkgErNgwNMIvsSV29fTBuOKok-Nwu64aAmzIEALw_wcB



Résolution n° 3 : Établir les normes du plan national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à des fins d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de créer et de surveiller, aux fins du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE), des normes veillant à ce que ce système intègre les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité dans une vigoureuse stratégie nationale d'AGJE qui est adaptée aux collectivités et qui :

1. Favorise la mobilisation communautaire et inclut toutes les voix – y compris celles des femmes sous-représentées et marginalisées (racisées, autochtones, handicapées, de diverses identités de genre ou nouvelles arrivantes) – afin de façonner les modèles de prestation des services, des programmes et des politiques d'AGJE;
2. Favorise l'accès à de l'information et à des ressources d'AGJE qui sont sensibles aux obstacles linguistiques, culturels, générationnels et de genre;
3. Exige que les fournisseurs d'AGJE reçoivent de la formation pour stimuler leur sensibilité à la diversité culturelle et de genre;
4. Appuie la création de modèles novateurs de prestation de services de garde d'enfants afin de mobiliser les personnes nouvellement arrivées au Canada, les groupes racisés et les femmes à faible revenu en offrant des programmes et des services qui respectent ou excèdent les normes convenues de soins, d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité;
5. Comprend une stratégie nationale de main-d'œuvre en AGJE afin d'assurer un bassin durable de fournisseurs d'AGJE de haute qualité au moyen de conditions de travail et de salaires améliorés, de formations novatrices et collaboratives et d'initiatives d'attestation, en collaboration avec les collèges communautaires, les centres pour nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes et les centres d'AGJE.

Ministères à inclure

Finances; Emploi, Développement de la main-d'œuvre; Santé; Femmes, Égalité des genres et Jeunesse; Diversité, Inclusion et Personnes en situation de handicap; Famille, Enfants et Développement social.

Fondement

Le rôle essentiel des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance et le manque d'accès à des services de garde abordables et de qualité sont devenus de plus en plus évidents durant la pandémie de COVID-19 (BPW Canada, 2021). Le manque de soutien aux services de garde d'enfants a profondément touché les familles, mais surtout les femmes, qui ont été nombreuses à quitter la population active et à bouleverser leur plan de carrière pour prendre soin de leurs enfants.



Résolution n° 3 : Établir les normes du plan national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à des fins d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité

Fondement (suite)

La stratégie d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE), l'accord des provinces et des territoires, les recommandations énoncées dans le projet de loi C-35 et l'établissement du Conseil consultatif national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont des étapes cruciales qui mènent à un système durable de garde d'enfants pour toute la population (Parlement du Canada, 2022). Pour favoriser la relance et la participation des femmes, dans toute leur diversité, au sein de la population active du Canada et leur assurer l'accès à des services de garde abordables, universels et de qualité, il faut se pencher sur l'élaboration d'une stratégie visant une main-d'œuvre forte et stable dans le domaine des services de garde (BPW Canada, 2021). Comme un bon nombre des défis qui se présentent à la vaste « économie des soins », une rémunération et des conditions de travail équitables sont d'une importance capitale pour créer une stratégie nationale de services de garde durable (Fondation canadienne des femmes et collab., 2020).

L'élaboration de la stratégie d'AGJE doit faire appel à des stratégies d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité afin que la création des politiques ainsi que la planification et la mise en œuvre des services reflètent les divers besoins des collectivités.

Références

BPW Canada (2021, 3 mars). *Position Statement: National Early Learning and Child Care in Canada* : https://bpwcanada.com/images/Resolutions/BPW_PositionPaperNationalChildCare2021March03%20%285%29.pdf

Compass Early Learning and Care (2022, 19 janvier). *Home Child Care Expansion in Central Ontario* : <https://www.compasselc.com/existing-families/home-child-care/wagegrant/?fbclid=IwAR0AgTeZi-LOyEw5Lu9Bp9TRBHG92MxQGisPul5ujzb4uLIYABoF5PyYoMA>

Fondation canadienne des femmes, Centre canadien de politiques alternatives, Ontario Nonprofit Network et Faraday, F. (2020, juillet). *Vers une nouvelle normalité : les femmes, le travail décent et l'économie des soins fracturée au Canada* : <https://canadianwomen.org/wp-content/uploads/2022/03/201022-CWF-ResettingNormal-Report2-FR-Final.pdf>

Oxfam Canada (2022). *Inclusive Child Care for All*, Advocacy Project : <https://www.oxfam.ca/project/inclusive-child-care-for-all/>

Parlement du Canada (2022, 8 décembre). *Projet de loi C-35 : Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada – Première lecture* : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-35/premiere-lecture>

Ville de Peterborough (2019). *Peterborough Early Years and Child Care Service Plan* : <https://www.peterborough.ca/en/city-services/resources/Documents/Social-Services/Childrens-Services/ELCCServicePlan-City-of-Ptbo-Accessible.pdf>



Résolution n° 4 : Améliorer le processus relatif aux services de santé reproductive dans tout le Canada

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de faire ce qui suit :

1. Établir, par la voie du Transfert canadien en matière de santé, un processus qui fixe des normes de service en ce qui concerne la santé reproductive ainsi que l'information et les services relatifs à l'avortement en utilisant comme modèle le Transfert canadien en matière de santé mentale, créé pour les services de santé mentale; et
2. S'assurer que le Transfert canadien en matière de santé exige la production de rapports permettant la collecte de données sur les services de santé reproductive et d'avortement, afin de toujours actualiser les normes de service et maintenir l'équité dans la prestation des services couverts.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de prévoir un financement permanent dans leurs futurs budgets afin d'assurer la pérennité du Fonds pour la santé sexuelle et reproductive de Santé Canada et de ses initiatives connexes qui donnent accès à de l'information, à des services et à des traitements en matière de procréation.

Ministères à inclure

Finances; Services aux Autochtones; Femmes, Égalité des genres et Jeunesse; Santé mentale et Dépendances; Santé; Famille, Enfants et Développement social.

Fondement

Les services d'avortement sont financés aux termes d'accords de transfert avec le Canada, mais chaque province et territoire les fournit différemment. On note des différences dans la disponibilité de fournisseurs qualifiés en avortement, dans le nombre de semaines après lesquelles l'avortement est permis et dans les établissements où il se pratique : dans les hôpitaux seulement, dans les cliniques privées ou nulle part (Féd. nat. de l'avortement, 2023). Les femmes qui habitent une région rurale ou une province n'offrant pas un accès suffisant aux centres peuvent devoir attendre pour se faire avorter, ce qui peut faire augmenter le risque de morbidité maternelle grave (Schummers, 2019). L'utilisation de Mifegymiso, un médicament aussi appelé « pilule abortive », n'a pas amélioré l'accès aux services médicaux ni aux services d'avortement. De plus, ce médicament n'est pas facilement accessible, notamment parce qu'il doit être prescrit en personne par les médecins (Long, 2022).

L'Association nationale Femmes et Droit (ANFD) et Action Canada appuient le modèle du Transfert canadien en matière de santé mentale, car ce système de transferts peut inciter à fournir de meilleurs services et à pénaliser les provinces et les territoires qui ne respectent pas les normes de soins et de services (Action Canada, 2022).



Résolution n° 4 : Améliorer le processus relatif aux services de santé reproductive dans tout le Canada

Fondement (suite)

BPW Canada félicite le gouvernement du Canada d'avoir prévu, dans son budget de 2023, de verser 36 millions de dollars supplémentaires à Santé Canada, sur trois ans à compter de 2024-2025, afin de renouveler le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive (FSSR) et d'améliorer l'accès à la santé sexuelle et reproductive.

Références

Action Canada (2022, 24 juin). *Pourquoi nous n'avons pas besoin d'une nouvelle loi sur l'avortement au Canada*, Action Canada pour la santé et les droits sexuels (consulté le 26 février 2023) : <https://www.actioncanadashr.org/fr/nouvelles/2022-06-24-pourquoi-nous-navons-pas-besoin-dune-nouvelle-loi-sur-lavortement-au-canada>

Cabinet du premier ministre du Canada (2021). *Lettre de mandat du ministre de la Santé* : <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-sante>

Fédération nationale de l'avortement (2023). *Trends in Barriers to Abortion Care* : <https://nafcanada.org/trends-in-barriers-to-abortion-care/>

Gouvernement du Canada (2022). *Le gouvernement du Canada améliore l'accès à l'avortement – Communiqué de presse* : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2022/05/le-gouvernement-du-canada-ameliore-laces-a-lavortement.html>

Long, L. (2022, 10 mai). Avortement au Canada : pilule abortive. *L'encyclopédie canadienne* (article original : 6 févr. 2006) : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/avortement>

Schummers, L., et Norman, W. (2019). Abortion services in Canada: access and safety, *Canadian Medical Association Journal*, vol. 191, n° 19, p. E517-E518, DOI : <https://doi.org/10.1503/cmaj.190477>



Résolution n° 5 : Améliorer l'accès à l'avortement et aux services connexes de santé reproductive dans tout le Canada

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de faire ce qui suit :

1. Presser les provinces et les territoires de lancer un programme de formation pour les professionnel(le)s autorisé(e)s en soins de santé dans les régions rurales, urbaines, éloignées ou autochtones qui n'offrent pas suffisamment de services d'avortement afin que les patientes qui recherchent ces services puissent consulter ces personnes pour obtenir de l'information et des options d'avortement et se faire prescrire une option médicale d'avortement sans avoir à rencontrer un(e) médecin en personne, comme on l'exige en ce moment, si cela est possible dans le délai nécessaire; et
2. Permettre aux infirmières et infirmiers praticiens, aux adjoint(e)s aux médecins et aux sages-femmes et sages-hommes dûment formés de prescrire une option médicale d'avortement dans le cadre du processus de consultation et améliorer l'accès à ces services dans les régions rurales, urbaines, éloignées et autochtones qui n'en offrent pas suffisamment.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de faire ce qui suit :

1. Veiller à ce que le portail de Santé Canada fournisse de l'information sur les options d'avortement et les services connexes de santé reproductive afin que toutes les femmes qui recherchent de l'information sur la santé reproductive ou qui ont une décision à prendre en la matière disposent d'un outil fiable et sécuritaire qui les aide à trouver de l'information fiable et un personnel médical formé et informé; et
2. Utiliser les technologies actuelles et nouvelles ainsi que les versions améliorées de l'infrastructure pour élargir l'accès à ces services au moyen d'Internet et des appareils mobiles.

Ministères à inclure

Services publics et Approvisionnement; Services aux Autochtones; Innovation, Sciences et Industrie; Logement, Infrastructure et Collectivités; Santé; Femmes, Égalité des genres et Jeunesse; Santé mentale et Dépendances; Famille, Enfants et Développement social.

Fondement

Même si l'avortement a été décriminalisé en 1988 par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Morgentaler*, [1988] 1 RCS 30, et qu'il est présenté comme un service financé par l'État en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*, son accès demeure inéquitable. Dans un rapport de 2016, le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme exprimait ses préoccupations quant aux disparités touchant l'accès à l'avortement et le nombre de fournisseurs de services d'avortement au Canada. Il indiquait également que les femmes de régions rurales ou nordiques pourraient avoir d'importantes difficultés à accéder aux services d'avortement (Nations Unies, 2016). Les femmes autochtones font face à des obstacles supplémentaires, car elles ont été victimes de stéréotypes et de racisme au sein du système de soins de santé (Action Canada, 2021; 2022).



Résolution n° 5 : Améliorer l'accès à l'avortement et aux services connexes de santé reproductive dans tout le Canada

Fondement (suite)

Attendre de se faire avorter augmente le risque de morbidité maternelle grave, à la suite de complications, et le risque de graves réactions indésirables à l'avortement chirurgical (Schummers, 2019). Le médicament Mifegymiso, mieux connu sous le nom de « pilule abortive », est une option d'avortement beaucoup moins invasive, mais il pose encore des défis en raison des conditions reliées à sa prescription, qui nécessite notamment un rendez-vous avec un(e) médecin (Stote, 2022).

En décembre 2022, l'organisme Action Canada pour la santé et les droits sexuels (Action Canada) a rapporté une hausse de 184 % dans le nombre d'appels visant à obtenir de l'information sur l'avortement et d'autres services de santé reproductive (appels de 2022 par rapport à ceux de 2021). Le 16 décembre 2021, le premier ministre du Canada a donné au ministre de la Santé le mandat de créer pour Santé Canada un portail d'information sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive qui serait accessible à toute la population canadienne, peu importe le lieu de résidence. Il est impératif que le gouvernement du Canada continue à soutenir l'accès à l'avortement, entre autres services de procréation.

Références

Action Canada (2021, 3 novembre). *Le plaidoyer, c'est bâtir nos communautés*, Action Canada pour la santé et les droits sexuels (consulté le 26 février 2023) :

<https://www.actioncanadashr.org/fr/plaidoyer-communautes>

Cabinet du premier ministre du Canada (2021). *Lettre de mandat du ministre de la Santé* :

<https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-sante>

Fédération nationale de l'avortement (2023). *Trends in Barriers to Abortion Care* :

<https://nafcanada.org/trends-in-barriers-to-abortion-care/>

Long, L. (2022, 10 mai). Avortement au Canada : pilule abortive, *L'encyclopédie canadienne* (article original publié le 6 février 2006) : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/avortement>

Nations Unies (2016). Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Concluding observations on the combined eighth and ninth periodic reports of Canada*, CEDAW/C/CAN/CO/8-9, Heidelberg (Allemagne), Secrétariat du Consortium ETO, 2016:13 (consulté le 29 avril 2019) : www.westcoastleaf.org/wp-content/uploads/2016/11/2016-Canada-CEDAW-Concluding-Obs.pdf

Norman, W. (2011). *Induced abortion in Canada 1974-2005: trends over the first generation with legal access*, Department of Family Practice, Faculty of Medicine, University of British Columbia :

<https://cart-grac.ubc.ca/files/2013/07/1-s2.0-S0010782411004240-main.pdf>

Schummers, L., et Norman, W. (2019). Abortion services in Canada: access and safety, *Canadian Medical Association Journal*, vol. 191, n° 19, p. E517-E518, DOI : <https://doi.org/10.1503/cmaj.190477>

Stote, K. (2019). Stérilisation des femmes autochtones au Canada, *L'encyclopédie canadienne* :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sterilisation-des-femmes-autochtones-au-canada>



Résolution n° 6 : Actualiser l'information sur les conséquences et les risques de la consommation et de l'abus d'alcool sur la santé des femmes

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada, les ministères pertinents et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada de faire ce qui suit :

1. Travailler en partenariat à la création d'une campagne de prévention exhaustive, fondée sur des données probantes et visant à contrer la mésinformation et à permettre aux personnes qui consomment de l'alcool, en particulier aux femmes, de faire un choix éclairé;
2. Veiller à ce que les campagnes de prévention aient pour but d'influer sur la décision d'une personne de boire de l'alcool ou de réduire sa consommation d'alcool; et
3. Fournir de l'information basée sur des recherches et des données probantes sur
 - i) le volume d'un verre d'alcool standard; ii) le nombre de verres standards dans une bouteille ou un verre; iii) le nombre de verres standards à ne pas dépasser pour éviter des problèmes de santé importants; et iv) le lien de cause à effet entre la consommation d'alcool et le développement des cancers fatals (comme le cancer du sein) en ciblant expressément les groupes les plus vulnérables aux effets de l'alcool.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de soutenir la recherche sur les différences liées au sexe et au genre concernant l'effet de l'alcool, en particulier l'effet du calage d'alcool sur la santé des femmes.

Ministères à inclure

Sécurité publique, Institutions démocratiques et Affaires intergouvernementales; Travail et Aînés; Santé; Femmes, Égalité des genres et Jeunesse; Santé mentale et Dépendances; Famille, Enfants et Développement social.

Fondement

Lors de la 63^e Assemblée mondiale de la Santé, les 193 États membres ont adopté la résolution WHA63.13 après avoir atteint un consensus historique qui vise à réduire l'usage nocif de l'alcool (OMS, 2010). À l'heure actuelle, on considère l'alcool comme l'une des principales substances cancérigènes évitables et on l'associe à au moins sept types de cancers, notamment les cancers du sein, du côlon, du rectum, de la bouche, de la gorge, du foie, de l'œsophage et du larynx (CCDUS, 2023).

Santé Canada a réduit le nombre de consommations d'alcool à faible risque à un ou deux verres par occasion et à trois à six verres par semaine, tant pour les hommes que pour les femmes. Au-delà des six verres standards, « les risques pour la santé augmentent davantage pour les femmes que les hommes » (CCDUS, 2023). Selon l'Institute for Clinical Evaluative Sciences, de 2000 à 2015, le taux de décès par cirrhose a augmenté de 57 % chez les femmes de 45 à 64 ans et de 18 % chez les femmes de 25 à 44 ans (ICES, 2018).



Résolution n° 6 : Actualiser l'information sur les conséquences et les risques de la consommation et de l'abus d'alcool sur la santé des femmes

Fondement (suite)

La majorité des Canadiennes ne connaissent ni les risques de la consommation d'alcool pour la santé, ni ce que l'on considère comme un verre d'alcool standard, ni la teneur en alcool d'un verre standard. Le projet de loi S-254 (4-1) du Sénat exigerait qu'on appose sur les boissons alcoolisées une étiquette informant le public des liens entre l'alcool et le cancer (Parlement du Canada, 2021). La recherche sur les stratégies de prévention indique qu'en apposant des étiquettes de mise en garde, on pourrait non seulement arrêter ou réduire la consommation d'alcool, mais aussi améliorer la sensibilisation et décourager la consommation d'alcool à risque en combinant ces étiquettes à d'autres mesures (OMS, 2022).

Références

CCDUS (2023). *Repères canadiens sur l'alcool et la santé : rapport final*, Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances : https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2023-01/CCSA_Canada_Guidance_on_Alcohol_and_Health_Final_Report_fr_0.pdf

ICES (2018). *The rate of cirrhosis is rising in the general population, more so in young adults and women*, Institute for Clinical Evaluative Sciences (consulté le 1^{er} mars 2023) : <https://www.ices.on.ca/Newsroom/News-Releases/2018/The-rate-of-cirrhosis-is-rising-in-the-general-population-more-so-in-young-adults-and-women>

OMS (2010). *Résolution WHA63.13 – Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool*, Organisation mondiale de la Santé : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/44485>

OMS (2022). *Health warning labels on alcoholic beverages: opportunities for informed and healthier choices*, Organisation mondiale de la Santé : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240044449>

Parlement du Canada (2021). *Projet de loi du Sénat S-254 (4-1) : loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues*, 2^e lecture : <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/s-254>
(1^{re} lecture : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-254/premiere-lecture>)



Résolution n° 7 : Soutenir l'éducation des filles et des femmes en Afghanistan

II EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de demander aux Nations Unies de prioriser l'éducation des filles et des femmes en Afghanistan et de tenir l'actuel régime afghan responsable de s'assurer que les cursus scolaires sont inclusifs et conformes aux lois internationales sur les droits de la personne.

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents d'insister pour que le rétablissement de l'éducation des filles et des femmes afghanes soit une condition préalable à l'aide étrangère et au retrait des sanctions.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de collaborer avec les Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) à l'adoption d'initiatives pratiques visant à fournir une aide immédiate aux filles et aux femmes afghanes en aidant les pays de la région à accueillir les étudiantes afghanes et à créer une plateforme numérique d'apprentissage pour celles-ci.

Ministères à inclure

Affaires étrangères; Développement international; Femmes, Égalité des genres et Jeunesse.

Fondement

Après la chute du régime taliban, en 2001, la proportion de filles afghanes ayant fait des études secondaires est passée de 6,3 % (en 2003) à 40 % (en 2018). En 2017, malgré ces gains rapides, le gouvernement afghan a rapporté que 3,5 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés et que 85 % d'entre eux étaient des filles. Chez les filles issues d'une famille à faible revenu ou qui vivent dans une région rurale ou avec un handicap, des taux d'inscription scolaire encore plus bas ont été rapportés. Normes sociales, traditions et croyances religieuses encouragent le mariage précoce des filles. En 2017, on a forcé à se marier 35 % des filles afghanes de moins de 18 ans et 10 % des filles de moins de 15 ans, ce qui constitue un autre obstacle à l'éducation (UNICEF & UNGEI, 2019).

Le 15 août 2021, les autorités talibanes ont fermé les écoles secondaires pour filles. Le 20 décembre 2022, les Talibans ont élargi l'interdiction d'éducation pour les filles et les femmes en leur refusant l'accès aux universités, faisant ainsi de l'Afghanistan le seul pays au monde à prohiber l'éducation en se basant uniquement sur le genre (HCDH, 2022).

Éduquer les filles améliore la santé publique, stimule la participation à la population active et réduit les conflits. Le gouvernement du Canada est signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des objectifs de développement durable et de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui établissent tous que l'éducation des filles est un droit fondamental de la personne. Le Coran et les hadiths – des textes à la base de l'islam – stipulent que les filles devraient recevoir une éducation.



Résolution n° 7 : Soutenir l'éducation des filles et des femmes en Afghanistan

Références

Assemblée générale et Conseil de sécurité des Nations Unies (2022, 28 janvier). *The situation in Afghanistan and its implications for international peace and security – Report of the Secretary-General* : <https://reliefweb.int/report/afghanistan/situation-afghanistan-and-its-implications-international-peace-and-security-66>

HCDH (2022, 21 décembre). *Afghanistan: Taliban's outrageous exclusion of women and girls from universities is disastrous for everyone, say UN experts*, Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : <https://www.ohchr.org/en/statements/2022/12/afghanistan-talibans-outrageous-exclusion-women-and-girls-universities>

Malala Fund (2022, 21 mars). *Rights in jeopardy: How the international community should respond to the girls' education crisis in Afghanistan*, communiqué de presse : <https://malala.org/newsroom/rights-in-jeopardy-how-the-international-community-has-compounded-the-girls-education-crisis-in-afghanistan-and-what-they-should-do-now>

UNAMA (2022, 2 mars). *Briefing by special representative Deborah Lyons to the Security Council*, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan : <https://unama.unmissions.org/briefing-special-representative-deborah-lyons-security-council-12>

UNICEF & UNGEI (2019, décembre). *Afghanistan – Education Equity Profile for Adolescent Girls*, UNICEF South Asia : <https://www.unicef.org/rosa/reports/afghanistan-education-equity-profile-adolescent-girls>



Résolution n° 8 : Remédier au harcèlement en milieu de travail au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de travailler à l'unisson et de commander un examen indépendant de la GRC afin de repérer les obstacles systémiques qui pourraient empêcher les femmes de réussir au sein de celle-ci.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de mettre en œuvre les recommandations du rapport *Rêves brisés, vies brisées* en commençant expressément par celles qui concernent le recrutement, la formation et le développement du leadership.

Ministères à inclure

Finances; Sécurité publique; Protection civile; Services aux Autochtones; Travail et Aînés; Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Langues officielles; Santé; Femmes, Égalité des genres et Jeunesse; Diversité, Inclusion et Personnes en situation de handicap; Justice.

Fondement

Dans le milieu de travail de la GRC, des femmes sont victimes de harcèlement sexuel, d'intimidation, d'agression sexuelle et de discrimination sexuelle depuis plus de 30 ans. Ensemble, les auteurs du rapport *Rêves brisés, vies brisées* (Bastarache, 2020) et du *Rapport final sur le recours collectif entre Tiller/Copland/Roach et la GRC* (Kirkpatrick, 2022) ont examiné plus de 3 600 allégations de harcèlement en milieu de travail et ont découvert une culture toxique, misogyne et homophobe (Bastarache, 2020). Les victimes de discrimination et de harcèlement sexuels en milieu de travail subissent une importante détresse psychologique, des malaises physiques et des interruptions de carrière qui entraînent une tension financière continue (McLaughlin et collab., 2017).

La misogynie ancrée dans l'organisation, qui se manifeste par une mauvaise gestion des cas d'agression sexuelle, de violence fondée sur le genre et de disparition ou d'assassinat de femmes et de filles autochtones, a amené les Nations Unies et Human Rights Watch, entre autres organisations, à lancer des appels au changement (Misra et collab., 2022).

Les femmes composent seulement 21,8 % de l'effectif régulier de la GRC. Un effectif féminin plus nombreux pourrait favoriser de plus grands changements et bienfaits dans la société canadienne, car on a démontré que les policières améliorent le succès, le sérieux et la réputation de la police dans les collectivités (Fritsvold, 2022).



Résolution n° 8 : Remédier au harcèlement en milieu de travail au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Références

Bastarache, M. (2020). *Rêves brisés, vies brisées : les effets dévastateurs du harcèlement sexuel sur les femmes au sein de la GRC* : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/wam/media/4775/original/daa54a3fe1ae287fce45022c086b493e.pdf>

Fritsvold, E. (2023). *Why We Need More Women Working in Law Enforcement*, University of San Diego Online : <https://onlinedegrees.sandiego.edu/women-in-law-enforcement/>

GRC (2022a, 11 octobre). *Statistiques sur la diversité des employés – 2021* : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/transparenc/police-info-policieres/employ/2021/index-fra.htm>

Kirkpatrick, P. (2022). *Rapport final sur le recours collectif entre Tiller/Copland/Roach et la GRC*, Bureau des évaluatrices : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/rapport-final-recours-collectif-entre-tillercoplandroach-et-grc>

McLaughlin, H., Uggren, C., et Blackstone, A. (2017). The Economic and Career Effects of Sexual Harassment on Working Women, *Gender & Society*, vol. 31, n° 3, p. 333-358 : <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0891243217704631>

Misra, S., Major, A., Palmater, P., et Day, S. (2022). *La culture toxique de la GRC : misogynie, racisme et violence contre les femmes dans la police nationale du Canada*, Alliance féministe pour l'action internationale : https://fafia-afai.org/wp-content/uploads/2022/05/FR_FAFIA_RCMP_REPORT-Final.pdf